



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/61  
19 janvier 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA FORCE INTÉRIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN**

(pour la période du 16 juillet 1998 au 15 janvier 1999)

#### **I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1188 (1998) du Conseil de sécurité en date du 30 juillet 1998, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 janvier 1999. Il porte sur les faits nouveaux survenus depuis le dernier rapport, daté du 16 juillet 1998 (S/1998/652).

#### **II. SITUATION DANS LA ZONE D'OPÉRATIONS**

2. Au cours des six derniers mois, les hostilités se sont poursuivies entre les Forces de défense israéliennes (FDI) et les forces de facto, leurs auxiliaires libanais locaux, d'une part, et d'autre part, les éléments armés qui ont proclamé leur résistance à l'occupation israélienne. La FINUL a enregistré 386 opérations menées par les éléments armés contre les FDI et forces de facto (34 durant la deuxième quinzaine de juillet 1998, 80 en août, 64 en septembre, 69 en octobre, 71 en novembre, 47 en décembre et 21 durant la première quinzaine de janvier 1999). Jamais ces opérations n'ont été aussi nombreuses. On signale aussi 280 opérations menées au nord du Litani. Dans la grande majorité, elles ont été effectuées par la Résistance islamique, la branche militaire de l'organisation musulmane chiite Hezbollah. Le mouvement chiite Amal a assumé la responsabilité de 30 opérations; quelques-unes ont été attribuées à d'autres groupes libanais. Les éléments armés ont utilisé des armes légères, des mortiers, des grenades à tubes, des missiles antichar, des fusils sans recul, des roquettes et des engins explosifs. Ils ont tiré plus de 3 000 projectiles (obus de mortier, roquettes et missiles antichar), contre environ 3 500 pendant la période précédente.

3. En ripostant à ces attaques ou en lançant elles-mêmes des opérations, les FDI/forces de facto ont utilisé des pièces d'artillerie, des mortiers, des chars, des hélicoptères de combat, des avions et des engins explosifs. Les FDI ont continué à effectuer des bombardements d'artillerie à titre préventif et à opérer des patrouilles bien au-delà de leurs positions avancées. La FINUL a recensé plus de 18 000 tirs de pièces d'artillerie, de mortiers, de chars et de

lance-missiles provenant des FDI/forces de facto, en augmentation de 70 % par rapport à la période précédente. Les FDI ont lancé sept attaques aériennes dans la zone d'opérations de la FINUL : près de Shaqra (3 novembre), Zibgin (12 novembre), Brashit (17 novembre), Yatar (18 novembre), Rishknaniyah (27 novembre), Tallet Huqban (3 décembre) et Zibgin (13 janvier). En outre, 58 attaques aériennes ont été dirigées contre des cibles situées au nord du Litani. Comme précédemment, la marine israélienne a patrouillé dans les eaux territoriales libanaises dans le sud et continué à imposer des restrictions aux pêcheurs locaux.

4. La FINUL a continué de chercher à contenir le conflit et à mettre la population à l'abri des combats. Grâce à son réseau de points de contrôle et de postes d'observation, à son programme actif de patrouilles, et à ses contacts permanents avec les parties, elle a fait de son mieux pour éviter que sa zone d'opérations ne soit le théâtre d'hostilités et pour désamorcer les incidents risquant de dégénérer. Elle s'est aussi déployée en fonction des besoins afin de protéger, dans une certaine mesure, les villages et les cultivateurs travaillant dans leurs champs. Néanmoins, des civils ont de nouveau été tués ou blessés dans la zone d'opérations de la Force : un civil a été blessé à Majdal Zun le 9 août, par des tirs provenant de la FDI/forces de facto. Des tirs provenant des éléments armés ont blessé deux civils près de Rihane le 11 octobre et en ont blessé un autre près de At Tiri le 4 décembre. Le 7 décembre, un civil a été blessé à At Tiri par un tir des FDI et des forces de facto. Le 17 décembre, un civil a été tué près de Shaqra par un tir des FDI. Le 8 janvier 1999, un civil a été tué et trois autres ont été blessés près de Markabe par des roquettes tirées par les éléments armés.

5. Un certain nombre d'incidents graves ont été signalés en dehors de la zone d'opérations de la Force. Le 31 juillet, un civil a été tué par une bombe placée au bord de la route par les éléments armés. Le 5 août, un civil a été tué par des tirs des FDI. Le 25 août, après la mort d'un membre des forces de facto, les FDI/forces de facto ont bombardé Mashghara (dans la Bekaa occidentale) blessant six civils. Le même soir, la Résistance islamique a tiré au moins 40 roquettes dans le nord d'Israël, blessant plusieurs civils israéliens. Le 13 novembre, un civil a été tué et un autre a été blessé près d'Arab Salim par des tirs des FDI. L'incident le plus grave a eu lieu le 22 décembre : une femme et ses six enfants ont été tués par une attaque aérienne israélienne dans la Bekaa. Le lendemain matin, la Résistance islamique a tiré plus de 40 roquettes dans le nord d'Israël, blessant légèrement des civils israéliens. Le 3 janvier, sept civils ont été blessés lors d'une attaque aérienne israélienne dans la Bekaa.

6. Dans la zone qu'il contrôle, Israël a continué à maintenir une administration civile et des services de sécurité. L'infrastructure de la zone (routes, approvisionnement en électricité et en eau, bâtiments publics) a encore été améliorée, grâce essentiellement à une aide offerte par le Gouvernement libanais. Cependant, la zone contrôlée par Israël reste économiquement dépendante d'Israël, où plus de 2 500 de ses habitants vont chaque jour travailler. À la fin d'octobre, des entrepreneurs civils israéliens ont, dans la zone d'al-Marj, prélevé de la terre faisant partie du sol de couverture pour l'emporter en Israël. Cette activité a cessé après que la FINUL a soulevé la question avec les FDI.

7. Les FDI/forces de facto ont procédé à des opérations de fouille dans plusieurs villages de la zone contrôlée par Israël et limité périodiquement les déplacements des habitants. Plusieurs civils ont été arrêtés et emprisonnés à Khiam, alors que d'autres étaient expulsés de leur village et sommés de quitter la zone. Le 2 septembre, un civil local employé par la FINUL a été arrêté et envoyé à Khiam; il a été mis en liberté le 1er octobre.

8. En accomplissant ses fonctions, la Force a parfois rencontré des réactions hostiles de la part des deux parties. Le 31 juillet, dans la zone surveillée par le bataillon irlandais, des éléments armés ont menacé le personnel des Nations Unies qui enquêtait sur l'éventuelle existence d'une cache d'armes, et ont tiré de près. La FINUL a protesté, par le canal de l'armée libanaise. Le 12 août, après une altercation à un point de contrôle tenu par les Nations Unies, la FINUL a appris qu'une instruction avait été donnée par le personnel de sécurité local des FDI/forces de facto à Hasbaiya de tirer sur les véhicules des Nations Unies. Le lendemain, un véhicule blindé de transport de personnel de la FINUL a essuyé un tir d'armes légères près de Hasbaiya. La question a été résolue par des négociations.

9. En juillet 1996, la FINUL avait obtenu des FDI qu'elles s'engagent à respecter une zone de sécurité autour des positions de la FINUL et reçu de la Résistance islamique l'assurance que celle-ci ne mènerait pas d'opérations à proximité des positions de la FINUL. Pendant la période considérée, les deux parties ont dans l'ensemble continué à faire preuve de retenue malgré certaines dérives. Des incidents mettant en cause des éléments armés opérant à proximité des positions des Nations Unies se sont multipliés et des tirs en direction des positions et du personnel des Nations Unies, ou au voisinage, ont augmenté, atteignant le chiffre de 98 (70 provenant des FDI/forces de facto, 25 des éléments armés et 3 d'éléments non identifiés) contre 72 incidents durant la période précédente. Le 19 août, quatre projectiles tirés par des pièces d'artillerie des FDI sont tombés près d'un véhicule des Nations Unies, blessant un soldat polonais. Le 16 septembre, le bataillon norvégien, patrouillant à pied près du village de Blat, a essuyé des tirs provenant d'un char israélien et un soldat norvégien a été blessé. La FINUL a protesté auprès des autorités concernées.

10. Dans sa zone d'opérations et dans la zone contrôlée par Israël, la FINUL a continué à venir en aide à la population civile de diverses façons : elle a fourni des soins médicaux, surveillé des récoltes et distribué du matériel pédagogique et des équipements à des écoles et des orphelinats. En outre, des ressources provenant de pays fournissant des contingents ont permis d'exécuter des projets de distribution d'eau, de fournir du matériel ou des services à des écoles et des orphelinats et de distribuer des fournitures à des services sociaux et à des personnes dans le besoin. Les centres médicaux et équipes mobiles médicales de la FINUL ont dispensé des soins à 4 200 civils en moyenne par mois et un service de soins dentaires a permis de traiter environ 200 cas par mois. Par ailleurs, la FINUL a aidé le Gouvernement libanais à transporter et distribuer des fournitures à des villages de la zone contrôlée par Israël lorsque ces villages connaissaient des difficultés économiques dues aux restrictions imposées par les FDI et les forces de facto. Pendant toute la période considérée, la FINUL a coopéré étroitement pour tout ce qui touche aux questions humanitaires avec les autorités libanaises, les organismes des

Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations et institutions opérant au Liban.

11. La FINUL a continué comme par le passé à neutraliser les engins non explosés se trouvant dans la zone d'opérations. Au total, 41 explosions contrôlées ont ainsi été effectuées. Elle a aussi aidé à lutter contre les incendies qui ont dévasté de grandes surfaces en août et septembre.

12. Le groupe d'observation créé en vertu de l'accord du 26 avril 1996 a tenu 16 réunions au quartier général de la FINUL, pour examiner des plaintes formulées par Israël et le Liban. La FINUL a fourni des locaux pour ces réunions et mis des moyens de transport à la disposition des membres du groupe.

### III. QUESTIONS D'ORGANISATION

13. À la fin du mois de novembre, un bataillon indien a été déployé dans le secteur est, en remplacement du bataillon norvégien qui a quitté la FINUL après plus de 20 ans. En décembre 1998, la FINUL était composée de 4 483 militaires des pays suivants : Fidji (588), Finlande (492), France (247), Ghana (646), Inde (617), Irlande (611), Italie (46), Népal (604) et Pologne (632). Elle a bénéficié du concours de 51 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). En outre, elle a employé 486 civils, dont 142 recrutés sur le plan international et 344 localement. Le commandant de la Force demeure le général de division Jioji Konousi Konrote. Le déploiement de la FINUL est indiqué sur la carte jointe au présent document.

14. Depuis que la FINUL a été créée, 222 de ses membres sont morts : 76 par balle ou explosion de bombe, 92 à la suite d'accidents et 54 d'autres causes. Au total, 334 ont été blessés par balle ou par suite de l'explosion de mines ou de bombes.

15. La FINUL est restée en contact étroit avec les autorités libanaises au sujet de questions d'intérêt mutuel. Ces autorités ont apporté une aide précieuse pour la relève des troupes et les activités logistiques à Beyrouth. L'armée libanaise a aidé à désamorcer des affrontements avec des éléments armés. Elle a également fourni des logements à des contingents de la FINUL qui étaient en permission au Liban. La Force a continué de coopérer avec la gendarmerie libanaise pour les questions qui ont trait au maintien de l'ordre.

16. Le problème des loyers dus par le Gouvernement libanais aux propriétaires des terrains et locaux utilisés par la FINUL n'est toujours pas réglé. Les propriétaires n'ont pas tous été payés et leur liste, établie par les autorités libanaises, continue à soulever des controverses.

### IV. ASPECTS FINANCIERS

17. Par sa résolution 52/237 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au Compte spécial de la FINUL, un crédit d'un montant brut de 143 millions de dollars – ce qui équivaut à un montant brut de 11,9 millions de dollars par mois – aux fins du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Par conséquent, au cas où le Conseil

déciderait de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, les dépenses engagées chaque mois pour le fonctionnement de la Force pendant cette période seraient couvertes par le montant mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

18. Au 31 décembre 1998, les contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL se montaient au total depuis la création de la Force à 112,9 millions de dollars. À la même date, le total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 593,2 millions de dollars.

#### V. OBSERVATIONS

19. Au cours des six derniers mois, les affrontements ont été plus nombreux encore au Sud-Liban et la situation dans la région est restée explosive et dangereuse, le risque d'escalade étant plus présent que jamais. Malheureusement, pendant cette période, il y a eu de nouveau des tués et des blessés parmi les civils. Comme précédemment, la FINUL a fait son possible pour circonscrire les combats et pour protéger les habitants.

20. Les contacts que j'ai eus avec les parties et d'autres intéressés concernant la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité n'ont pas donné de nouveaux résultats. Je continuerai à suivre la question de près et je ne manquerai pas de signaler au Conseil tout changement qui pourrait se produire.

21. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 8 janvier 1999 (S/1999/22), le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a fait savoir que son gouvernement demandait que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois.

22. La FINUL continue d'être empêchée de s'acquitter du mandat qui lui a été confié dans la résolution 425 (1978), mais la contribution qu'elle apporte à la stabilité dans la région et la protection qu'elle est en mesure d'offrir à la population restent importantes. Je recommande donc que le Conseil de sécurité accepte la demande du Gouvernement libanais et proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 1999.

23. Je dois une fois de plus appeler l'attention sur la nette insuffisance des fonds disponibles pour financer la Force. Les contributions non acquittées s'élèvent actuellement à 112,9 millions de dollars, ce qui représente les sommes dues aux États Membres qui lui fournissent des contingents. Je demande instamment à tous les États Membres de verser ponctuellement et intégralement leurs contributions et de régler tous leurs arriérés. Je voudrais aussi remercier les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force, en particulier ceux de pays en développement, de la compréhension et de la patience dont ils font preuve dans des circonstances difficiles.

24. Enfin, je tiens à rendre hommage au général Jioji Konousi Konrote ainsi qu'à tous ceux, hommes et femmes, qui sont placés sous son commandement, pour la manière dont ils s'acquittent de leur mission difficile et souvent dangereuse. Leur discipline et leur courage sont remarquables et font honneur à eux-mêmes, à leurs pays et à l'Organisation des Nations Unies.

